

A.L. STYLE
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 21 Rue des Semals
66450 POLLESTRES
850 117 912 RCS PERPIGNAN

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DU PRÉSIDENT
DU 15 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 avril, à 10 heures,

Monsieur André CARDEIRA, demeurant 3 Rue des Fauvettes, 66300 PONTEILLA,

Agissant en qualité de **Président de la société A.L. STYLE**,

A pris les décisions suivantes relatives à la réalisation de la réduction de capital décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 septembre 2024.

Le Président rappelle :

- Que l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 30 septembre 2024 a décidé une réduction du capital social d'un montant de 500 euros pour le ramener de 1 000 euros à 500 euros par voie de rachat de 500 actions, au prix unitaire de 75,43 euros, soit un prix total de 37 715 euros ;

Le Président indique :

- Que la réduction de capital n'étant pas motivée par des pertes, les créanciers sociaux ont disposé, dans les conditions prévues par la loi, d'un droit d'opposition,

- Que le procès-verbal de ladite Assemblée a été déposé au Greffe du Tribunal de commerce de PERPIGNAN le 25 mars 2025, et que ce dépôt faisait courir le délai légal d'opposition,

- Qu'à la date du 14 avril 2025, soit à l'expiration du délai de vingt jours fixé à l'article R. 225-152 du Code de commerce, aucune opposition n'a été faite dans le délai légal par un créancier antérieur au dépôt.

En conséquence, usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 septembre 2024, le Président :

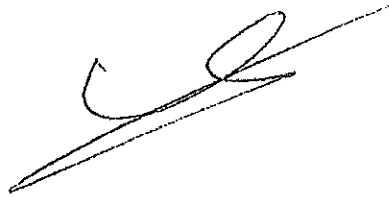
- Constate la réalisation de la condition suspensive dont ladite assemblée avait assorti sa décision,

- Constate en conséquence l'annulation des parts rachetées à Monsieur André CARDEIRA et le caractère définitif de la réduction de capital réalisée à la date du 30 septembre 2024, ainsi que la modification corrélative des statuts.

Le Président donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

André CARDEIRA
Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.